

Objet : Aménagements des missions de Service Civique dans le contexte de lutte contre la propagation du virus COVID-19 – avenant-type aux contrats de Service Civique

P.J : Avenant-type au contrat de Service Civique

Mesdames, Messieurs, chers toutes et tous,

Ces dernières semaines, alors que la France et le monde traversent une crise sanitaire sans précédent, la communauté du Service Civique – volontaires, tuteurs et tutrices, structures d'accueil – s'est fortement mobilisée. Les jeunes en particulier nous ont fait part de leur désir d'être utiles, de prêter main forte alors même qu'ils avaient dû suspendre ou faire évoluer leur mission conformément aux consignes gouvernementales enjoignant aux citoyens de rester confinés.

Par communiqués publiés sur le site de l'Agence du Service Civique au cours des derniers jours, nous vous avons informés que, durant la présente période de crise sanitaire, **les contrats de Service Civique en cours sont maintenus**. Cette mesure, sans changement, permet notamment aux volontaires et aux organismes de continuer à percevoir les différents versements financiers en application de ces contrats.

Il convient dans ce contexte de clarifier et consolider la situation juridique des jeunes et des organismes d'accueil. C'est l'objet de l'avenant-type aux contrats de Service Civique en cours, joint au présent courrier, que nous vous remercions par avance de bien vouloir renseigner, signer et faire signer dans les meilleurs délais.

Ce document vise à acter, par commun accord entre l'organisme d'accueil et le jeune volontaire, l'évolution temporaire de la mission effectuée par celui-ci :

- 1. Mission de Service Civique s'effectuant désormais, en tout ou partie (s'agissant de sa durée hebdomadaire et/ou de son contenu), à distance** afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

2. **Mission de Service Civique dont l'exercice est suspendu** ; l'avenant vaut dans ce cas autorisation d'absence (en complément le cas échéant d'une autorisation d'absence d'ores et déjà signifiée au volontaire) ;

3. **Mission de Service Civique ayant connu un autre aménagement** lié notamment à l'adaptation des activités de votre organisme aux besoins survenus dans la crise sanitaire actuelle, dans le plein respect, au bénéfice du volontaire et des personnes avec lesquelles il pourrait être en contact, des consignes gouvernementales de lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Nous soulignons que les éventuelles adaptations de mission précitées doivent répondre aux valeurs et principes du Service Civique (protection des jeunes engagés, service de l'intérêt général, absence de mise en responsabilité directe, non substitution, etc.), qui n'ont jamais été autant d'actualité.

Par ailleurs, le Gouvernement organise une **mobilisation citoyenne de solidarité** face à l'urgence de la situation – le confinement faisant peser un risque sur les personnes vulnérables, âgées, handicapées ou isolées. Un dispositif de volontariat est institué dans le cadre de la **Réserve Civique**, ouvert à une large partie des citoyens français. Sa mise en œuvre repose, sur le plan opérationnel, sur une plateforme internet dédiée jeveuxaider.gouv.fr lancée ce dimanche 22 mars 2020. Le présent avenant-type prévoit donc également la bonne information du volontaire quant à la mise en place de ce dispositif, distinct du Service Civique.

Sur ce dernier point, nous attirons votre attention sur le fait que la troisième modalité d'évolution de la mission de Service Civique précédemment indiquée, inscrite par avenant au contrat de Service Civique, **est sans rapport avec l'éventuel engagement du jeune volontaire, à titre personnel, dans le dispositif de Réserve Civique qui relève d'un régime juridique et de responsabilité distinct de celui du Service Civique**. L'éventuelle participation à la Réserve Civique des jeunes sous contrat de Service Civique mais déchargés de tout ou partie de leur mission repose ainsi sur leur inscription personnelle à la plateforme dédiée jeveuxaider.gouv.fr.

Il est demandé que le présent avenant soit signé par les deux parties. Par respect des consignes gouvernementales de protection sanitaire, nous vous incitons à utiliser toute modalité numérique pour recueillir l'accord formel des volontaires (notamment par voie de courrier électronique).

Nous vous précisons que, dans le cas de l'intermédiation, c'est la signature du responsable de la structure d'accueil finale qui est requise.

Une fois conclu, l'avenant doit être adressé par l'organisme d'accueil à l'Agence du Service Civique, à la boîte mail dédiée : avenantmission@service-civique.gouv.fr.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement, votre réactivité et votre esprit de responsabilité. Dans cette période très difficile pour le pays, le Service Civique est plus indispensable que jamais !

Bien à vous,

Béatrice ANGRAND et David KNECHT

Présidente et Directeur général de l'Agence du Service Civique

AVENANT RELATIF AU DEROULEMENT D'UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE DANS LE CONTEXTE DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Le présent formulaire doit être signé par chaque partie.

Il doit être :

- *conservé par chacun des signataires ;*
- *adressé par l'organisme d'accueil à l'Agence du Service Civique dans les meilleurs délais (adresse dédiée : avenantmission@service-civique.gouv.fr).*

Ce document vaut avenant temporaire au contrat d'engagement de la personne volontaire en Service Civique

Numéro de contrat de Service Civique : _____

Je soussigné(e) M./Mme : _____

actuellement en contrat d'engagement auprès de (*nom de l'organisme*) :

à (*lieu de réalisation de la mission*) :

pour réaliser la mission suivante (*intitulé ou descriptif très court de la mission*) :

donne mon accord sur l'évolution ci-dessous de la mission prévue par mon contrat d'engagement (*cocher une seule case et préciser quand nécessaire*) :

- mission continuant d'être exécutée à distance**, en tout ou partie, afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19
Préciser (*description succincte des activités confiées*) :

- mission dont l'exercice est suspendu** (autorisation d'absence de la mission de Service Civique)

- autre évolution de la mission de Service Civique**, dans le strict respect des mesures de sécurité sanitaire relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19
Préciser (*description succincte des activités confiées*) :

et suis informé(e) que je devrai reprendre les activités liées à ma mission de Service Civique initiale dans les conditions et selon les modalités antérieures au présent acte, dès lors que le contexte sanitaire le permettra. Cette reprise sera attestée à la rubrique « Reprise de mission » du présent avenant (cf. ci-dessous, p. 2).

Je suis par ailleurs informé(e) de la possibilité de m'engager, à titre personnel, au sein de la mobilisation citoyenne de solidarité mise en place par le Gouvernement face à l'urgence de la crise COVID-19 et organisée dans le cadre de la Réserve Civique. Dans ce cas, je mentionnerai ma qualité de volontaire sous contrat de Service Civique sur le site dédié de la Réserve Civique jeveuxaider.gouv.fr.

Date :

Signature du volontaire

Signature du responsable de la structure d'accueil
(Structure finale en cas d'intermédiation)

REPRISE DE MISSION

Les signataires attestent de la reprise de la mission de Service Civique initiale.

Date :

Signature du volontaire

Signature du responsable de la structure d'accueil